
	CONVENTION	
	Création d'un cursus bi-diplômant	
CN-RCO-01	Réfèrent ENSCR: Sylvain GIRAUDET Réfèrent UFU : Waldenor Barros Moraes Filho	

Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes (ENSCR) 11, avenue de Beaulieu – CS 50837 35708 RENNES Cedex 7	Universidade Federal de Uberlândia Av. Joao Naves de Ávila, 2121 Campus Santa Mônica – CP 593 38.400 – 902 – Uberlândia – MG
---	---

Préambule

Dans le cadre de la coopération existant déjà entre l'UFU (Faculdade de Engenharia Química, FEQUI) et l'ENSC Rennes, les deux établissements décident de mettre en place un cursus bi-diplômant dans le domaine du Génie Chimique et du Génie de l'Environnement.

Article 1 – Objectif et cadre général du programme

L'objectif de ce programme est d'encourager la mobilité des étudiants entre les établissements partenaires en vue de la délivrance de deux diplômes d'ingénieur chimiste.

Le diplôme d'ingénieur chimiste de l'Université Fédérale d'Uberlândia sera décerné conformément au règlement des études de la FEQUI. Le diplôme d'ingénieur chimiste de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes sera délivré conformément au règlement de scolarité de l'établissement et aux directives de la Commission du Titre d'ingénieur en matière de cursus bi-diplômant et diplômes conjoints.

Sont annexées à cette convention les modalités relatives à la réalisation du cursus bi-diplômant. Ces modalités ont été définies en accord avec l'établissement partenaire, puis validées par le « Conseil de Graduation » de l'UFU et la Direction de l'ENSC Rennes.



Article 2 – Admission dans le cursus bi-diplômant

2.1 – Conditions d'admission

Les conditions d'admission au programme sont précisées comme suit:

- Une bonne connaissance de la langue française et de la langue portugaise respectivement pour les étudiants brésiliens et français est exigée (en référence au CECRL, niveau minimal requis : B1) ;
- Les étudiants brésiliens devront avoir validé le premier semestre (S7) de leur 4^{ème} année à la Faculté de Génie Chimique de l'UFU au moment de leur inscription à l'ENSCR pour intégrer le semestre 7 de l'ENSCR ;



	CONVENTION	
	Création d'un cursus bi-diplômant	
CN-RCO-01	Réfèrent ENSCR: Sylvain GIRAUDET Réfèrent UFU : Waldenor Barros Moraes Filho	

- Les étudiants français devront avoir validé leur année de I/2 à l'ENSCR (S8, équivalent à la 4^{ème} année de Génie Chimique de l'UFU), au moment de leur inscription en 5^{ème} année à l'UFU.

2.2 – Procédure de candidature

Les dossiers de candidature au programme de double-diplôme doivent être présentés conformément au calendrier général figurant en annexe 1. Ce calendrier étant susceptible de variation d'une année universitaire à l'autre, un avenant précisera annuellement les actualisations ou modifications devant, le cas échéant, intervenir.

Les documents requis pour la constitution du dossier de candidature figurent dans l'annexe 2.

Les étudiants brésiliens devront déposer leurs dossiers à la Coordination de Cours de Génie Chimique de l'UFU et les étudiants français à la Direction de la Formation de l'ENSCR.

2.3 – Décision d'admission

Les dossiers de candidature au programme de double-diplôme seront examinés dans chaque établissement par un jury d'admission. Ce jury vérifiera que les candidats possèdent les pré-requis scientifiques et linguistique pour suivre le programme demandé et statuera souverainement sur l'admission définitive des étudiants.

Articles 3 – Organisation du cursus bi-diplômant

3.1 - Reconnaissance mutuelle des niveaux et contenus des programmes d'études

Après examen des programmes pédagogiques respectifs, les établissements partenaires considèrent que les parcours d'études suivis par les étudiants sont équivalents et leur permet de poser leur candidature au cursus bi-diplômant.



3.2 - Déroulement des études

Les modalités du déroulement des études dans l'établissement partenaire figurent en annexe 3.

Pour l'obtention du double-diplôme :

- les étudiants brésiliens devront suivre à l'ENSC Rennes les 2^{ème} et 3^{ème} années du cycle ingénieur (S7 à S10) ; le S10 correspondant au stage de fin d'études, il pourra être effectué soit en France, soit à l'étranger ;
- les étudiants français devront suivre à l'UFU la dernière année d'études prolongée d'un semestre (S8, S9, S10).



	CONVENTION	
	Création d'un cursus bi-diplômant	
CN-RCO-01	Réfèrent ENSCR: Sylvain GIRAUDET Réfèrent UFU : Waldenor Barros Moraes Filho	

3.3 – Inscription administrative

Les étudiants participant au programme seront inscrits dans les deux établissements et s'acquitteront des droits universitaires dans leur établissement d'origine pour chaque année du cursus. Les établissements d'accueil ne percevront pas de frais de scolarité pour la durée du cursus.

3.4 – Diplômes délivrés

Les étudiants ayant satisfait à toutes les conditions d'évaluation du cursus bi-diplômant se verront décerner :

- le diplôme d'Ingénieur Chimiste de l'Université Fédérale d'Uberlândia et
- le diplôme d'Ingénieur Chimiste de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes.

3.5 - Dispositions particulières en cas d'échec

Un jury franco-brésilien, composé des responsables de programme des deux établissements partenaires, examinera la situation des étudiants n'ayant pas satisfait aux conditions d'évaluation en fin de cursus.

Le jury statuera souverainement sur chaque cas qui lui sera soumis. Soit il accordera à l'étudiant un semestre supplémentaire d'études pour se mettre en conformité, soit il l'exclura du cursus commun.



En cas d'exclusion du programme, l'établissement d'accueil délivrera une attestation mentionnant les études suivies et les crédits obtenus, lesquels seront reconnus et validés par l'établissement d'origine. L'étudiant sera alors réintégré dans son établissement d'origine pour une reprise d'études et sera soumis au seul règlement de scolarité du dit établissement.

Article 4 – Niveaux de langues requis en fin de cursus

Conformément aux directives de la CTI, pour obtenir le diplôme de l'ENSCR les étudiants de l'UFU devront avoir validé en fin de cursus les niveaux de langues suivants :

- français : B2 (certification type TFI, Test de Français International)
- anglais : B2 (score minimal de 785 points au TOEIC, Test Of English for International Communication).



	CONVENTION	
	Création d'un cursus bi-diplômant	
CN-RCO-01	Réfèrent ENSCR: Sylvain GIRAUDET Réfèrent UFU : Waldenor Barros Moraes Filho	

Article 5 – Conditions matérielles du séjour durant le cursus

Les étudiants admis dans le programme assureront le financement de leur séjour dans l'établissement partenaire.

Chaque institution d'origine s'engage à faciliter l'obtention d'aides à la mobilité pour les étudiants durant leur période d'études dans l'établissement partenaire.

Les deux institutions partenaires mettront en œuvre les mesures nécessaires pour permettre l'intégration des étudiants dans l'environnement local (aide à la recherche de logement, assistance et conseil pour les procédures administratives et bancaires ...)

Article 6 – Assurances

Chaque étudiant admis dans le cursus devra fournir au moment de son inscription universitaire une attestation d'assurance couvrant les dépenses médicales, les risques d'accidents du travail, la responsabilité civile ainsi que le rapatriement sanitaire (copie certifiée conforme). Si nécessaire ou souhaité, un contrat d'assurance passé avec une société mutuelle étudiante française pourra être proposé aux étudiants brésiliens à leur arrivée en France.

Article 7 – Durée de la convention

Cette convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature. Elle pourra être modifiée d'un commun accord et selon les intérêts mutuels des co-signataires.

Article 8 – Résiliation



La présente convention peut être résiliée à tout moment : soit par accord amiable entre les parties, soit par la partie lésée en cas de non-respect de l'une des dispositions de la convention. Si une telle résiliation devait intervenir, l'autre partie devra alors être avisée par lettre recommandée dans les 2 mois suivant la date du constat d'irrégularité.

Cette résiliation ne pourra en aucun cas porter préjudice aux étudiants en séjour dans l'université partenaire, qui seront assurés de mener à leur terme les études, stages ou projets de recherche entrepris.

Article 9 – Litiges

Les litiges pouvant résulter de l'application ou de l'interprétation des termes de cette convention seront réglés à l'amiable entre les parties. Si toutefois un tel règlement était impossible, les parties s'en remettront à la juridiction compétente sise dans la ville de l'établissement d'accueil.



	CONVENTION	
	Création d'un cursus bi-diplômant	
CN-RCO-01	Référent ENSCR: Sylvain GIRAUDET Référent UFU : Waldenor Barros Moraes Filho	

Article 10 – Publication

L'UFU s'occupera de la publication abrégée des termes de cette **convention** ainsi que de ses avenants dans le Journal Officiel de l'Union jusqu'au 5^e (cinquième) jour ouvrable du mois suivant sa signature.

La présente convention est établie en deux exemplaires de teneur et forme identiques : une version en français et une en portugais, pour valoir et servir ce que de droit.

Uberlândia, le 27

Pour l'Universidade Federal de Uberlândia

Pr. Dr. Valder Steffen Júnior

Recteur



Rennes, le 02/05/2023

Pour l'ENSCR

Pr. Régis GAUTIER

Directeur

Témoins :





Prof. Dr. Waldenor Barros Moraes Filho

Directeur des Relations Internationales

UFU



	CONVENTION	
	Création d'un cursus bi-diplômant	
CN-RCO-01	Réfèrent ENSCR: Sylvain GIRAUDET Réfèrent UFU : Waldenor Barros Moraes Filho	

Annexe 1

Calendrier de traitement des candidatures



1. Etudiants UFU pour ENSCR :

Le dossier de candidature complet doit parvenir au Service des Relations Internationales de l'ENSCR avant fin mai. La réponse officielle du jury d'admission parviendra pour la mi-juin.

2. Etudiants ENSCR pour UFU :

Le dossier de candidature complet doit parvenir au Service des Relations Internationales de l'UFU avant le 30 mai pour suivre le début du 2^{ème} semestre ou le 30 novembre pour suivre le début du 1^{ère} semestre du calendrier universitaire brésilien. La réponse officielle du jury d'admission parviendra pour le 15 juin pour le début du 2^{ème} semestre et le 15 janvier pour le 1^{ère} semestre du calendrier universitaire brésilien.



	CONVENTION	
	Création d'un cursus bi-diplômant	
CN-RCO-01	Réfèrent ENSCR: Sylvain GIRAUDET Réfèrent UFU : Waldenor Barros Moraes Filho	

Annexe 2
Constitution du dossier de candidature



1. Etudiants UFU pour ENSCR : documents requis

- Dossier de candidature ;
- Photo d'identité au format numérique ;
- Certificat de niveau de langue française ;
- Certificat de niveau de langue anglaise ;
- Relevés de notes depuis l'admission dans l'enseignement supérieur ;
- Grille de lecture du système d'évaluation de l'UFU ;
- Copie du passeport ;
- Avis motivé sur la candidature de la part d'un représentant de l'UFU (enseignant ou administratif) comportant son nom, sa fonction et sa signature.

2. Etudiants ENSCR pour UFU : documents requis

- Dossier de candidature à télécharger ;
- Photographies d'identité ;
- Certificat de niveau de langue portugaise ;
- Relevés de notes depuis l'admission dans l'enseignement supérieur ;
- Copie du passeport.
- D'autres documents peuvent être demandés par l'UFU :
- <http://www.dri.ufu.br/fr/servicos/programme-de-double-diplome-pour-les-etudiants-internationaux>



	CONVENTION	
	Création d'un cursus bi-diplômant	
CN-RCO-01	Référent ENSCR: Sylvain GIRAUDET Référent UFU : Waldenor Barros Moraes Filho	

**Annexe 3
DEROULEMENT DES ETUDES**

1. Schéma comparatif des cursus hémisphère Nord/ hémisphère Sud

						Septembre					
ENSCR		Classes préparatoires/Cycles Préparatoires Intégrés S1 – S4				I/1 S5	I/1 S6	I/2 S7	I/2 S8	I/3 S9	I/3 S10
UFU	1A S1	1A S2	2A S3	2A S4	3A S5	3A S6	4A S7	4A S8	5A S9	5A S10	
	Février										

2. Cursus des étudiants UFU à l'ENSCR

UFU	4A S7				S10 UFU	⇒	Double diplôme
Admission ENSCR ↓							
ENSCR	I/2 - S7	I/2 - S8	I/3 - S9	I/3 - S10			

3. Cursus des étudiants ENSCR à l'UFU

ENSCR	I/2 S8			Semestre supplémentaire	
Admission UFU ↓				UFU	⇒
UFU	4A - S8	5A - S9	5A - S10	Double diplôme	

